



LE 1^{ER} FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9670-010221 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis janvier 2021

9671-010221 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à

l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021.

9672-010221 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2100081 – 2100114	39 395,27 \$
Journal des chèques 2100115 – 2100128	66 247,09 \$
Journal des chèques 2100129 – 2100155	356 675,95 \$
Journal des annulations 2100132	(1 115,50 \$)
Journal des chèques 2100156 – 2100215	241 196,71 \$
Journal des chèques 2100216 – 2100242	30 913,06 \$
Journal des chèques 2100243 – 2100251	104 136,12 \$

9673-010221 **ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

9674-010221 **PLUMOBILE – QUOTE-PART 2021**

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les cités et les villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2021 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la MRC (interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (interne)	37,50 \$
Déplacement à l'extérieur des MRC (externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2021, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 novembre 2020 par résolution 2020-CA-40 de conseil administratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Beaupré a été établie à 26 432,10 \$ représentant 6,83 \$ par habitant (3870) pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 6,83 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal de Beaupré accepte de payer la quote-part pour l'année 2021, soit une somme de 26 432,10 \$ à PLUMobile.

9675-010221 **APPUI - DÉMARCHES DE LA MRC VISANT L'ACQUISITION DU TRÉFONDS DES TERRAINS AU MONT SAINTE-ANNE**

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC de la Côte-de-Beaupré en matière d'aménagement du territoire et de développement économique;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le milieu de protéger les acquis et d'accélérer le développement des infrastructures et la diversification des activités au Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT que la SEPAQ a manifesté son intérêt de se départir de ses propriétés tréfoncières au Mont Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la destination du Mont-Sainte-Anne pour l'ensemble de la communauté et des acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC désire collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour le développement concerté et la mise en valeur de cette destination de calibre international pour le bénéfice de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de contribuer à offrir un environnement d'affaires serein et fertile pour l'investissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beupré appuie les démarches de la MRC visant l'acquisition du tréfonds des terrains au Mont Sainte-Anne appartenant à la SEPAQ lui permettant ainsi d'assumer pleinement son rôle en terme d'aménagement du territoire et de support au développement socio-économique de la région pour tous les citoyens et au profit des générations futures.

9676-010221 **COLLOQUE PARCS INDUSTRIELS LES 5 ET 6 MAI 2021**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au colloque des parcs industriels qui se tiendra les 5 et 6 mai 2021 en mode virtuel et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription.

9677-010221 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE III (55-59, RUE MILOT)**

ATTENDU que l'entrepreneur Construction et rénovation Claude Martin, propriétaire des lots privatifs 5 491 931 et 5 491 930 a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction de 2 maisons jumelées tenues en copropriété et qui sont situées dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont et désignée comme étant les 55 et 59, rue Milot;

ATTENDU que ce projet a fait l'objet d'une recommandation du CCU et d'une approbation par le conseil en 2015, mais que le requérant a apporté des modifications aux ouvertures, soit en remplaçant les fenêtres des galeries en cour avant par des portes-patios, l'ajout d'une fenêtre sur la façade gauche, le remplacement d'une fenêtre en cour arrière par une porte-patio et par la modification de la toiture en cour arrière;

ATTENDU qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif ont analysé la demande en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés, alors que les modifications apportées aux bâtiments sont fonctionnelles et ne compromettent pas l'architecture des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction des 2 maisons jumelées suivant les documents joints à la recommandation #21-01 du CCU du 19 janvier 2021.

9678-010221 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 47, RUE MILOT**

ATTENDU que le propriétaire et constructeur de l'immeuble en construction sis au 47, rue Milot a déposé des plans afin de remplacer la fenêtre de la galerie en cour avant par une porte-patio et pour ajouter une porte et un patio en bois traité sur la façade arrière;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés, alors que les modifications apportées au bâtiment sont fonctionnelles et ne compromettent pas l'architecture du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver les modifications extérieures apportées au projet de construction, soit le remplacement de la fenêtre de la galerie en cour avant par une porte-patio et pour ajouter une porte et un patio en bois traité sur la façade arrière suivant les documents joints à la recommandation #21-02 du CCU du 19 janvier 2021.

9679-010221 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (20, RUE DE L'AVALANCHE)**

ATTENDU que les propriétaires du lot 4 388 178 ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 20, rue de l'Avalanche;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction d'une maison unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation #21-03 du CCU du 19 janvier 2021.

9680-010221 **AMÉNAGEMENT TERRAIN – CONSTRUCTIONS PROJETÉES 331 À 373, RUE DES GLACIERS**

ATTENDU que le projet de construction des 2 derniers bâtiments de 4 logements chacun faisant partie du projet intégré d'habitation dans la phase II du projet domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne, a fait l'objet d'une approbation par le conseil municipal avec conditions;

ATTENDU que les conditions concernent, entre autres, l'implantation des bâtiments et le dépôt d'un plan des aménagements finaux avec une coupe transversale montrant le relief du terrain fini qui sera proposé entre la rue des Glaciers et la route 360;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'implantation des bâtiments et les aménagements projetés tiennent compte de l'environnement, de la nature du site, de la topographie, de son intégration au terrain et répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver l'implantation des bâtiments et les aménagements proposés suivant les documents joints à la recommandation #21-04 du CCU du 19 janvier 2021.

Qu'un lampadaire devra être déplacé afin de permettre un accès mitoyen aux deux bâtiments, et ce, aux entiers frais du requérant.

Que les sols naturels et les remblais devront être approuvés par un ingénieur avant la mise en place des fondations et structures de circulation.

9681-010221 **PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - PROJET ROUTE 360 RUE DU BEAU-MONT AVEC LA COMPAGNIE 9429-7082 QUÉBEC INC.) – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser la signature du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour le projet Route 360/rue du Beau-Mont avec la compagnie 9429-7082 Québec inc.

9682-010221 **EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder à l'embauche de la personne suivante et d'adopter le salaire suivant la politique salariale en vigueur :

Camille Gosselin, coordonnatrice adjointe

échelon 3

9683-010221 **AIDE FINANCIÈRE SEMAINE DE RELÂCHE – ÉCOLE LES BEAUX-PRÉS**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par l'école Les Beaux-Prés pour l'organisation d'une semaine de relâche;

ATTENDU que la Ville n'organisera pas sa semaine de relâche dans le contexte de la pandémie actuelle, mais désire participer financièrement à la semaine de relâche de l'École Les Beaux-Prés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'autoriser l'École Les Beaux-Prés à utiliser le Centre multifonctionnel et les installations sportives dans le respect des mesures imposées par le gouvernement du Québec;
- b) de verser une somme de 1 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

9684-010221 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 41.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe